

## **Rapport de minorité de la commission des finances pour le préavis municipal No 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La minorité de la commission des finances composée de :

Laurent BACHELARD	1 <sup>er</sup> membre
René BARIONI	Rapporteur
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	

s'est réunie les 4, 11, 14 et 18 janvier 2016.  
Excusée le 14 janvier : Katia Annen

### **Remerciements**

Monsieur Daniel Collaud, municipal des finances, était présent à la séance du 11 janvier 2016. Les membres de la commission des finances le remercient vivement de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion.

### **Préambule**

Suite au refus du préavis sur le même objet par le Conseil Régional en avril 2015, le préavis No. 81 de la Municipalité de Gland avait été retiré et le Conseil Communal ne s'était pas prononcé. Le présent préavis soumet une nouvelle proposition de financement de NRTV.

### **Coûts de l'opération**

Pour 2016, la municipalité de Gland nous propose l'engagement ci-dessous, qui s'entend sans conditions:

- Participation aux frais d'exploitation, à hauteur de CHF 10.-/habitant,	CHF130'000.-
- Contribution pour les investissements	CHF 20'000.-
- Montant unique pour prestations commerciales	CHF 25'000.-
Soit un total pour 2016 de	CHF175'000.-

Les montants respectivement de CHF 20'000.- et CHF 25'000.- sont uniques et ponctuels.

Pour le financement de 2017, une commission ad hoc siègera en septembre 2016 afin d'étudier la viabilité de la chaîne. Après quoi, la municipalité pourra ainsi soumettre au CC, via le budget 2017, le renouvellement de cette participation en CHF/habitant, qui sera fixée en fonction de critères qualitatifs et commerciaux, soit augmentation ou diversité des émissions proposées.

Pour les années suivantes, en fonction des résultats de la chaîne et toujours après étude de la situation, le budget de Gland comprendra une ligne pour une participation aux alentours de CHF 10.-/habitant, selon la municipalité.

## **Rapport de minorité de la commission des finances pour le préavis municipal No 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision.**

---

Ainsi, Gland aura chaque année la liberté d'accepter ou de refuser le renouvellement de cet investissement.

### **Economie prévue**

Selon le préavis, une économie de 10% sur les coûts de production sera effectuée par rapport aux comptes des exercices précédents de NRTV. Cette économie se fera grâce à des techniques différentes de production et sur la base d'une nouvelle organisation, notamment du personnel. En outre, ORCA n'étant plus acteur de cette nouvelle NRTV, les charges s'en trouvent diminuées et l'organisation de l'équipe simplifiée.

### **Autres synergies**

Des synergies avec d'autres médias n'ont pas été retenues, telles que La Télé ou Léman Bleu n'ont pas été approchés au vu de l'aspect micro-régional que revêt NRTV. La Télé est axée sur la région Lausanne, Broye et Fribourg, alors que Léman Bleu diffuse principalement des sujets genevois. Les centres d'intérêt de ces chaînes étant trop éloignés du district de Nyon, il apparaît que les émissions ne se porteraient que trop rarement sur notre région. Les minutes d'émissions seraient ainsi inférieures à celles diffusées par NRTV.

### **Conséquences d'un refus**

Gland et Nyon étant les principaux investisseurs de NRTV, le refus du présent préavis, que ce soit par l'une ou l'autre de ces villes, annoncerait son arrêt, la charge d'investissement ne pouvant pas être reportée sur l'autre. En outre, au vu de l'importance des montants, les autres communes concernées par NRTV ne seraient certainement pas en mesure de reprendre ces participations.

### **Considérations de la minorité de la CoFin**

La minorité de la COFIN considère le financement de cette télévision comme un investissement pour le développement économique et culturel de la région et non comme une simple charge supplémentaire sans contrepartie. En effet, le maintien de NRTV, d'une part, favorisera une meilleure visibilité, accompagnée de retombées économiques et, d'autre part, participera au développement d'une culture régionale. En refusant son soutien financier, Gland signerait l'arrêt de mort de NRTV, alors que certaines agglomérations ont déjà annoncé une participation financière à ce projet comme Nyon, Coppet ou Mies et que d'autres semblent également aller dans ce sens comme Aubonne et Rolle.

Si toutes les télévisions publiques sont déficitaires, elle ne sont pas supprimées pour autant, même si la guerre de l'audimat fait rage. Cet argument n'a par ailleurs pas paru pertinent aux yeux de la minorité de la COFIN pour justifier un refus du préavis.

Bientôt, tous les foyers de la région recevront NRTV. En effet, dès le 1er février 2016, NRTV verra son bassin potentiel de téléspectateurs s'élargir à tous les abonnés de Swisscom TV 2.0, soit plus de 1,2 millions de clients. La diffusion sur SwisscomTV 2.0 s'ajoute à celle qu'assure déjà UPC Cablecom, le Télé réseau de la région nyonnaise (TRN), la Société électrique intercommunale de La Côte (SEIC) et la Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA).

Ainsi, l'augmentation spectaculaire de son auditoire potentiel va entraîner celle de la publicité via les annonceurs, ce qui favorisera son développement, sa qualité et son attractivité.

## **Rapport de minorité de la commission des finances pour le préavis municipal No 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision.**

---

Enfin, si, d'un point de vue strictement financier, des synergies avec d'autres télévisions d'importance auraient pu être envisagées (voir plus haut), le risque aurait été non négligeable de voir le créneau consacré à la région nyonnaise être sensiblement réduit, ce qui aurait conduit à un paradoxe.

### **Voeu**

La minorité de la COFIN tient à préciser qu'en cas de viabilité avérée de NRTV, elle sera vigilante sur le montant qui sera prévu au budget 2017. Le montant de CHF 10.-/habitant, prévu pour le budget de fonctionnement 2016, n'est donc pas une norme. Bien au contraire, la contribution communale devrait diminuer sensiblement avec les apports financiers des autres communes et concourir à une meilleure gestion de la chaîne par la nouvelle organisation mise en place.

### **Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la minorité de la Commission des Finances recommande d'accepter les conclusions du préavis 92, soit :

Le conseil communal,

vu : le préavis no 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision,

ouï : le rapport de la minorité de la commission des finances,

considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :  
- d'accorder un montant de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2016 de fonctionnement de NRTV,  
- d'accorder un montant unique et ponctuel de CHF 20'000.- à titre de participation au budget 2016 d'investissement de NRTV,  
- d'accorder un montant exceptionnel de CHF 25'000.- à la municipalité pour l'octroi de mandats commerciaux à NRTV.

**Rapport de minorité de la commission des finances pour le préavis municipal  
No 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon  
Région Télévision.**

---



Laurent BACHELARD  
1<sup>er</sup> membre



René BARIONI  
Rapporteur



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN